



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 30 avril 2021

### **Campagne 2020 de la Politique Agricole Commune : déjà 132 M€ d'aides versées aux près de 4000 agriculteurs franciliens**

Afin d'accompagner les agriculteurs dans leurs activités, de nombreuses aides existent. A ce titre, la Politique agricole commune (PAC) est la principale politique de soutien à l'agriculture en France et en Europe. Les paiements des aides dédiées à l'agriculture biologique et aux mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) seront bientôt finalisés pour la campagne 2020 en Île-de-France.

Les agriculteurs bénéficient de deux types d'aides :

- les aides du 1<sup>er</sup> pilier (principalement des aides directes à la surface) ;
- les aides du 2<sup>nd</sup> pilier, dédiées au développement rural. Elles intègrent les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et les aides à l'agriculture biologique.

**Ainsi, au titre de la campagne PAC de l'année 2020, plus de 120,6 millions d'euros d'aides du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC ont déjà été versées en décembre 2020 à près de 4000 agriculteurs franciliens.**

Les aides à l'agriculture biologique et les mesures agro-environnementales et climatiques (2<sup>nd</sup> pilier) sont également versées depuis le 3 mars 2021. Au plan national, ce sont 68 500 dossiers représentant 431 millions d'euros qui sont financés par l'Etat. **En Île-de-France, 90% des 1200 projets sélectionnés ont déjà bénéficié d'un versement total de 11,5 millions d'euros.** L'ensemble des aides seront versées d'ici le 30 juin 2021.

Dans le détail, cette subvention de 11,5 millions d'euros est dédiée à des projets liés à l'agriculture biologique (6,8M d'euros) et aux mesures agro-environnementales et climatiques (plus de 4,5M d'euros).

Dans un contexte marqué par la crise sanitaire, la mobilisation des agents du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et de l'agence de services et de paiements a permis d'assurer le versement de ces aides.

#### **Contact presse**

Préfecture de la région d'Île-de-France,  
préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / [pref-presse@paris.gouv.fr](mailto:pref-presse@paris.gouv.fr)  
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



5, rue Leblanc  
75911 Paris Cedex 15